

# FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

EDITO 

SOMMAIRE 

## Elles sont de retour, très déterminées

L'accalmie n'a pas été longue. Le temps s'écoule très vite, trop vite pour certains. Les vacances sont terminées, l'automne n'est pas encore arrivé mais les chenilles urticantes n'attendent pas la fin de l'été.

Le jardinier avisé, le naturaliste chevronné ou l'amoureux du végétal aura remarqué depuis quelques jours que les aiguilles de pin ou les feuilles de chêne changent de couleur. Elles brunissent, mais ce n'est pas une couleur automnale. Il s'agit tout simplement de reliefs des repas festifs entrepris par les jeunes chenilles de la Processionnaire du pin ou du Bombyx cul brun.



Jeunes larves du Bombyx cul brun ayant élaboré un léger tissage qui recouvre les feuilles consommées © Polleniz

## Protection rapprochée

Profitons de cette fin d'été pour se rappeler que le Moustique tigre peut encore sévir là où il a été identifié. Apprenons à nous en protéger par des mesures simples dans notre environnement urbain quotidien.

## Ennemis de la biodiversité

Ce flash sanitaire se termine par une actualité réglementaire. En effet, l'Europe vient de mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes, en y ajoutant 17 nouvelles, ce qui porte leur nombre à 66 !

- Propos de saison
- Les processionnaires du pin en ordre de bataille
- Comment protéger vos arbres et votre santé ?
- Le Bombyx cul brun dévore les haies
- Faut-il réagir devant ses attaques ?
- Le Moustique tigre : comment s'en prémunir ?
- Actualité réglementaire



**POLLENIZ**

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET  
NOTRE ENVIRONNEMENT

POLLENIZ

9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045  
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : [polleniz@polleniz.fr](mailto:polleniz@polleniz.fr)  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

**POLLENIZ est reconnue  
Organisme à Vocation Sanitaire  
depuis le 31 janvier 2019**

N°61 — septembre 2019

## Les Processionnaires du pin en ordre de bataille

Dès la fin juillet, les premières éclosions de larves de la Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) étaient observées sur le secteur côtier vendéen.

Avec le littoral de la Loire-Atlantique, ce sont les deux départements les plus précoces pour le démarrage du stade larvaire de l'espèce.

Actuellement, toujours en Vendée, le stade larvaire principal est L2, mais Nicolas Tesson (Polleniz) constate toujours des chenilles au stade L1, quoiqu'en petite quantité, et déjà des individus au stade L3, fréquemment.

Rappelons tout de suite que c'est au stade L3 qu'apparaît le caractère urticant des chenilles processionnaires du pin. Alors, la prudence doit être de rigueur en cas d'intervention, quelle qu'elle soit, sur les arbres envahis.

Notre même correspondant nous signale enfin que des attaques très importantes se produisent en zones urbaines sur le littoral vendéen (Faute-sur-Mer, Tranche-sur-Mer, Bretignolles-sur-Mer).



Attaque de chenilles processionnaires du pin (stade larvaire L2) sur Pin maritime en Loire-Atlantique. © Polleniz

## Comment protéger vos arbres et votre santé ?

Les situations ne présentent pas toutes les mêmes risques. En cas de besoin d'intervention, à cette saison, deux solutions sont possibles pour réduire les risques à venir :

- L'échenillage mécanique des pré-nids, en sectionnant les bouts de branche, ce qui évite de trop endommager les arbres. Cette technique s'adresse aux pins de petite taille et peu nombreux (**afin d'éviter tout contact avec des poils urticants, utilisez des équipements de protection : combinaison, gants, lunettes de protection**).
- Traitement de bio-contrôle avec le Btk (*Bacillus thuringiensis* spp. kurstaki), efficace sur les stades larvaires tant qu'il y a consommation, quand les arbres sont trop hauts ou/et très nombreux. **Demandez conseil auprès de votre antenne départementale POLLENIZ.**



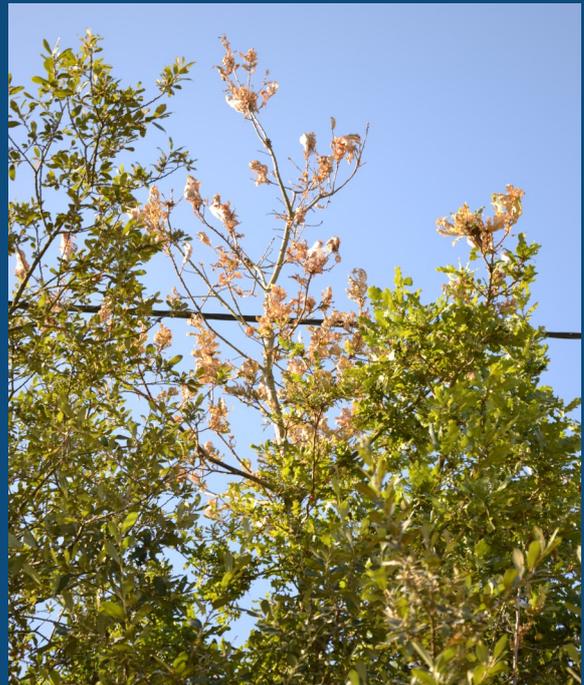
Forte attaque de chenilles processionnaires du pin (stade larvaire L3) sur Pin maritime en Vendée. © Polleniz

# Le Bombyx cul brun dévore les haies

Depuis quelques jours, les jeunes larves (stades 1 et 2, mesurant environ 5 mm) du Bombyx cul brun (*Euproctis chrysorrhoea*) décapent les feuilles d'arbres et d'arbustes pour se nourrir et les recouvrent d'un tissage soyeux. Si habituellement cela reste discret, cette année, ce n'est pas le cas.

Dans les départements de la Loire-Atlantique, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée, sans que cela soit exhaustif, la situation peut être spectaculaire. Il est facile de voir des haies le long de nombreux axes routiers dont le sommet d'arbres et arbustes a changé de couleur. Leurs feuilles ont été toutes décapées.

Rappelons que le Bombyx cul brun est un ravageur polyphage des feuillus, s'attaquant à de nombreuses espèces forestières, fruitières ou ornementales. Les papillons privilégient les lisières, les haies, les petits bosquets et les arbres isolés. Ils sont attirés par les lumières en zones urbanisées, mais les phares des voitures les guident aussi sur les axes routiers.



Les chenilles du Bombyx cul brun ont apprécié les feuilles de ce jeune chêne. © Polleniz

## Faut-il réagir devant ses attaques ?

Des dégâts limités observés en fin d'été (décapage de feuilles) peuvent annoncer une attaque spectaculaire au printemps suivant. Les chenilles dévorent alors, de mars-avril à mai-juin, feuilles, bourgeons et fleurs des arbres et arbustes.

D'autre part, l'abondance des chenilles du Bombyx cul brun munies de poils urticants peut être à l'origine d'urtications ou d'allergies chez les personnes sensibles, les animaux domestiques et le bétail.



Attaque du Bombyx cul brun sur chêne, une des espèces que l'insecte affectionne. © Polleniz



Jeune chenille (stade L2) du Bombyx cul brun : avec ses deux « verrues » orangées caractéristiques de l'espèce. © Polleniz

Ces raisons inciteraient à l'intervention. Mais la plupart du temps, une lutte n'est ni nécessaire, ni souhaitable. Même des défoliations totales ne provoquent pas la mortalité directe des arbres. Une refeuillaison est généralement constatée dès l'été.

**Si vous pensez être dans une situation à risques (lieux publics, régénération forestière...) : demander conseil auprès de votre antenne départementale POLLENIZ.**

## Le Moustique tigre : comment s'en prémunir ?

L'été n'est pas fini, les moustiques peuvent encore sévir. Parmi eux, le Moustique tigre (*Aedes albopictus*) reste toujours présent sur notre région, en Vendée et en Maine-et-Loire où il est installé, et en Loire-Atlantique où il est parfois identifié. La situation semble stable. Mais il ne faut pas relâcher la surveillance. L'espèce est très adaptée à l'environnement humain, se développe de préférence dans des environnements péri-urbains ou dans des zones urbaines très denses. Il lui faut peu d'eau pour se faire un gîte et se reproduire. Sachez qu'un Moustique tigre qui vous pique est un moustique né chez vous !

### Les bons gestes pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.
- Gouttières : vérifiez qu'elles ne soient pas bouchées pour éviter des petites retenues d'eau.



Les coupelles conviennent bien à la femelle du Moustique tigre pour pondre. © Pixabay

Consulter [le site de l'ARS Pays de la Loire](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/la-surveillance-du-moustique-tigre).



### Sources d'information du dossier

- Réseau Polleniz
- <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/la-surveillance-du-moustique-tigre>

## Actualité réglementaire



Le 26 juillet dernier est paru le [Règlement d'exécution \(UE\) 2019/1262 de la Commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution \(UE\) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union](#).

Ainsi, aux 49 espèces déjà listées par l'Europe car préoccupantes pour la biodiversité, s'ajoutent 17 nouvelles espèces. Cette liste complémentaire comprend :

- 12 plantes terrestres,
- 1 plante aquatique,
- 1 oiseau,
- 1 plathelminthe,
- 2 poissons.

Parmi ces 17 espèces, 12 sont présentes en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM, certaines étant répan- dues, d'autres étant encore peu présentes.

En Pays de la Loire, 3 seulement sont présentes :

- *Ailanthus altissima*—Ailante glanduleux ;
- *Cortaderia jubata*—Herbe de la Pampa ;
- *Lepomis gibbosus*—Perche Soleil.

Consultez le [règlement d'exécution portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union](#).

## Vos correspondants



**POLLENIZ Siège social** : 02 41 48 75 70

Contact : [Gérald Guédon](mailto:Gerald.Guedon@polleniz.fr)  
[polleniz@polleniz.fr](mailto:polleniz@polleniz.fr)

**POLLENIZ 44** : 02 40 36 83 03

Contact : [Vincent Brochard](mailto:Vincent.Brochard@polleniz.fr)  
[polleniz44@polleniz.fr](mailto:polleniz44@polleniz.fr)

**POLLENIZ 53** : 02 43 56 12 40

Contact : [Francine Gastinel](mailto:Francine.Gastinel@polleniz.fr)  
[polleniz53@polleniz.fr](mailto:polleniz53@polleniz.fr)

**POLLENIZ 72** : 02 43 85 28 65

Contact : [Gérald Guédon](mailto:Gerald.Guedon@polleniz.fr)  
[polleniz72@polleniz.fr](mailto:polleniz72@polleniz.fr)

**POLLENIZ 85** : 02 51 47 70 61

Contact : [Vanessa Pénisson](mailto:Vanessa.Penisson@polleniz.fr)  
[polleniz85@polleniz.fr](mailto:polleniz85@polleniz.fr)

**FDGDON 49** : 02 41 37 12 48

Contact : [Antonin Frémy](mailto:Antonin.Fremy@orange.fr)  
[fdgdon49@orange.fr](mailto:fdgdon49@orange.fr)

Rédacteur en chef : [Gérald Guédon](mailto:Gerald.Guedon@polleniz.fr)

Contributeurs : Nicolas Tesson, Jérémy Gourdien, Thierry de Guerdauid